

Image not found or type unknown



Contravention contrôleur sncf

Par **Didier raphael**, le **13/04/2018** à **22:02**

Bonjour,

Mon fils de 16 ans s'est fait contrôler avec un billet composer et valide mais pas dans le bon sens de circulation du train. Le contrôleur lui a pris le billet et lui a proposé de payer 50e immédiatement, mon fils ne possédant pas cette somme, l'amende s'est élevée à 100e et le billet n'a pas été redonné. Nous avons écrit 2 fois mais sans résultat concluant. De plus, ils répondent par téléphone enfin bref... Est-ce que le contrôleur à le droit de récupérer le titre de transport sans le rendre?

Merci pour votre réponse.